

RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

18^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA AVALLON AUTO SPORT
Nom du Rallye :	18^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes
Date :	25 au 27 septembre 2026
Niveau d'inscription :	National
Éligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2027 (coef. 3) Challenges Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée	Oui
Visa Ligue (numéro et date) :	62 du 12 juin 2026
Permis d'organisation FFSA (numéro et date) :	514 du 24 juin 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mme DRÉAU Brigitte
Téléphone :	06.83.57.03.07
Mail :	avallonautosport@free.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Mme DRÉAU Brigitte
Membres :	Mme Tiphaine LEROY, MM. Alexis BEZOUT, Stéphane COMMAILLE, Tristan GAGNARD et Vincent VOIRIN
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Chez Mme Brigitte DRÉAU 38 rue du Pavillon 89380 APPOIGNY
Téléphone :	06.83.57.03.07
Mail :	avallonautosport@free.fr
Permanence du Rallye :	Mairie de Quarré les Tombes
Lieu, date, horaire :	1 Place de l'Église 89630 Quarré les Tombes Coordonnées GPS : 47.368837/3.997669 Du vendredi 25 septembre 2026 à 14h30 au dimanche 27 septembre 2026 à 20h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA AVALLON AUTO SPORT
Adresse :	Secrétariat permanent : Chez Mme Brigitte DRÉAU 38 rue du Pavillon 89380 APPOIGNY Siège social : chez Passion Bois Menuiserie, ZA Portes d'Avallon 89200 AVALLON
Téléphone :	06.83.57.03.07
Mail :	avallonautosport@free.fr

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 3 juillet 2026
Ouverture des engagements	Vendredi 3 juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 14 septembre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 20 septembre 2026
Distribution du Road-Book	Dimanche 20 septembre 2026 de 8h30 à 15h30 : <u>salle de la mairie de Quarré les Tombes</u> (entrée côté parc municipal) Vendredi 25 septembre 2026 de 9h00 à 13h00 : <u>salle polyvalente de Quarré les Tombes</u>
Reconnaitances	Dimanche 20 septembre 2026 de 8h30 à 19h00 Vendredi 25 septembre 2026 de 9h00 à 20h00
Vérifications administratives	Dimanche 20 septembre 2026 de 8h30 à 15h30 : <u>salle de la mairie de Quarré les Tombes</u> (entrée côté parc municipal)

	Vendredi 25 septembre 2026 de 8h00 à 13h00 : <u>salle polyvalente de Quarré les Tombes</u>
Vérifications techniques	Participants <u>séance d'essai</u> : vendredi 25 septembre 2026 de 09h00 à 11h00 : <u>parc municipal de Quarré les Tombes</u> Vendredi 25 septembre 2026 de 14h15 à 19h30 : <u>parc municipal de Quarré les Tombes</u>
Mise en place du parc de départ	Vendredi 25 septembre 2026 à partir de 14h15 : parc municipal de Quarré les Tombes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 25 septembre 2026 à 19h00 à la mairie de Quarré les Tombes
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 25 septembre 2026 à 22h30
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 25 septembre 2026 à 22h30
Briefing des pilotes	Par écrit, distribué lors des vérifications administratives
Départ	1 ^{ère} étape : samedi 26 septembre 2026 à 8h45, 2 ^{ème} étape : dimanche 27 septembre 2026 à 07h45, Parc municipal de Quarré les Tombes
Publication des résultats partiels	Samedi 26 septembre 2026, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent. Tableau d'affichage dématérialisé : Sportity code : QUARRE2026
Arrivée	1 ^{ère} étape : samedi 26 septembre 2026 à 16h45, 2 ^{ème} étape : dimanche 27 septembre 2026 à 15h51, Parc municipal de Quarré les Tombes
Vérifications finales	Dimanche 27 septembre 2026, Garage Goussot Automobiles, 96 rue de Lyon, 89200 Avallon
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Au plus tard 30 mn après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent Tableau d'affichage dématérialisé : Sportity, code : QUARRE2026
Remise des prix	Dimanche 27 septembre 2026 à 18h00 Salle polyvalente de Quarré les Tombes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. Officiels

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michel DURIX – Licence n°14548
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Bernard SOUFFLET – Licence n°18577 Gilles GREUET – Licence n°2653
Directeur de Course	Christian HAMON - Licence n°29685
Directeur de Course adjoint	Philippe DRÉAU – Licence n°2281
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Joël JUGNIOT – Licence n°6813 Vincent VOIRIN (stagiaire) – Licence n°189471, sous la supervision de Philippe DRÉAU
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES 1/3/5/7/8/9	Jean-Michel PIGENET – Licence n°37172 Jacky OLIVAIN – Licence n°3272
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES 2/4/6 et poste intermédiaire ES 7/8/9	Benoît VIOLET – Licence n°207574 Jonathan PETIT – Licence n°53077 Lucie BEAUMEYER (stagiaire) – Licence n°341080
Directeur de course délégué aux Parcs	Jean-Paul BROTTIER – Licence n°13533
Commissaire Technique responsable	Frédéric ALVAINES – Licence n°4342
Commissaires Techniques adjoints	Martial LOBROT – Licence n°114567 Emilien RENAULT – Licence n°298801 Jean Luc LAPLANCHE – Licence n°19578 Christian PERROT – Licence n°12848 Patrice LABBE (stagiaire) – Licence n°80788
Médecin ES 1/3/5/7/8/9	Dr Vicentiu VOINEA
Médecin ES 2/4/6	Dr Ramdane AOUNI
Chargés des relations avec les concurrents	Marie-Anne COUVREUR – Licence n°298302 Laura ALEXANDRE - Licence n°258016
Juge de faits	Gérard PORA – Licence n°57091
Chronométrateurs	Nancy CALVI – Licence n°220615 Sabine JEDREK – Licence n°317059 Marylise TREMBLAY – Licence n°17049

	Jean Marie TSCHOFFEN – Licence n°196872
Classement	David GUIBLAIN - Licence n°134494 Michèle GUIBLAIN – Licence n° 163636
Speaker	Mickaël PILLARD – Licence n°173963
Voiture tricolore	Hubert BENOIT – Licence n°3617
Voiture info	Brigitte DRÉAU - Licence n°2282
Voiture damier	Colette AMBROISE – Licence n°256909

1.3P. Vérifications

Les horaires de convocation pour les vérifications techniques, à respecter scrupuleusement, seront communiqués via l'application Sportity, code QUARRE2026 et sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

Lors des vérifications administratives, l'équipage devra présenter les originaux des documents suivants :

- permis de conduire pilote et copilote,
- licences pilote et copilote,
- première page de la fiche d'homologation de la voiture,
- première page du passeport technique.

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.

Les vérifications administratives et/ou techniques pour les pilotes participants à la séance d'essai auront lieu le vendredi matin de 8h30 à 10h30 à la salle polyvalente de Quarré les Tombes. Un sticker spécifique sera apposé sur le véhicule.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise pendant l'épreuve (document à télécharger) :

- Essence : conformément à l'article 252-9.1 (dont SP98),
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol,
- Diesel : conformément à l'article 252-9.2,
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%,
- Autres carburants à préciser.

A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre immédiatement le parc fermé situé devant la salle polyvalente de Quarré les Tombes (89630).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Tout équipage qui désire participer à la 18^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org> puis adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

Une séance d'essai est prévue le vendredi 25 septembre 2026 : voir article 7.5.20.1 de ce présent règlement particulier.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures maximum**.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés avec les horaires de convocation, ainsi que celle des éventuels suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du vendredi 18 septembre 2026.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :**485 €**
- avec la publicité facultative des organisateurs (équipage 50% ASA AVALLON) :**465 €**
- avec la publicité facultative des organisateurs (équipage 100% ASA AVALLON) :**445 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs :**le double des prix ci-dessus**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Merci de privilégier le paiement par CB ou virement, pour éviter la non validation de votre engagement en raison des problèmes de courrier.

- Paiement par CB depuis le site 'engagement.ffsa.org' à la fin de votre inscription
- Paiement par virement : IBAN FR76 1027 8025 5100 0640 1364 571 BIC CMCIFR2A
- Par chèque à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport (les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye).

▪ **5 €** seront reversés pour le challenge 2026 des commissaires de route de Bourgogne Franche-Comté.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le vendredi 18 septembre 2026 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

3.3P. *Ordre de départ*

- L'ordre de départ de ce rallye sera : Démonstration puis Modernes et ce, tout au long de l'épreuve.
- Il n'y aura pas de reclassement au cours de la 1^{ère} étape ce rallye.
- L'ordre de départ de la 2^{ème} étape sera établi sur la base du classement provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape (hors pénalités).
- Les concurrents acceptés en "nouveau départ" seront repositionnés par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. *Assistance*

4.3.1.1.1.1 *Parc d'assistance :*

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- Zone 1 = D10, à gauche sur le trottoir à droite après la Gendarmerie et jusqu'à la sortie de Quarré les Tombes,
- Zone 2 = D10, à droite à la sortie de "La Gorge" (vers la benne à verres),
- Zone 3 = D10, à gauche à la sortie de Villiers les Potots,
- Zone 4 = dans le dépôt WALLE Terrassement, rue de la Vèvre à Auxon (*zone principale*),
- Le long du routier = Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans la zone d'assistance. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur et est situé dans un pré rue de la Vèvre à Auxon, à proximité du parc d'assistance "zone 4".

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.1 *Juges de faits*

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.1.3.1 *Ravitaillement en carburant*

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans la station-service rue de l'Etang à Quarré les Tombes. Celle-ci figurera dans le road book du rallye. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits pourra être présent pour vérifier le respect de la réglementation.

4.7. *Extincteurs*

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être **obligatoirement dégoupillés et armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye**. Des pénalités seront appliquées en cas de manquement à cette règle.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P *Identification des voitures*

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P *Publicité*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. Description

La 18^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes représente un parcours de 239,088 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections.

Elle comporte 9 épreuves spéciales totalisant 129.96 kms.

Les épreuves spéciales sont :

3x Villiers Nonains - Corvignot (13.40 km) 3x Saint-Léger Vauban - Poil Chevré (6.53 km) 3x "La Ronde" (23.39 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4. Démonstration

Des véhicules de démonstration sont prévus dans ce rallye. Ils partiront avant les Modernes.

6.2P. Reconnaissances

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :

- le dimanche 20 septembre 2026 de 08h30 à 19h00.
- le vendredi 25 septembre 2026 de 09h00 à 20h00.

Le nombre de passages est limité à 3.

6.4.7. Mouvements anormaux de la voiture

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- o 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- o 2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- o 3ème infraction notifiée : disqualification

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17 Nouveau départ

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ne pas oublier de prévenir, le samedi 26 septembre 2026 avant 20h00, la Direction de Course de votre décision de repartir ou non.

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2e étape, après validation d'un commissaire technique.

7.5.17.2 Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « **SOS** » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « **OK** » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4). Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes 2026)

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 25 septembre 2026** entre **11h00 et 16h00** (2,90 km en condition de course + 0,550 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **10** (dix) équipages modernes s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement notifier sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

7.5.20.2 Vérifications administratives et/ou technique séance d'essai

Les vérifications administratives et/ou techniques pour les pilotes participants à la séance d'essai auront lieu le **vendredi 25 septembre 2026 de 09h00 à 11h00** à la salle polyvalente de Quarré les Tombes. Un sticker spécifique sera apposé sur le véhicule.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	450 €	350 €	250 €	-	
Classe ⁽¹⁾	410 €	300 € <i>si plus de 3 partants</i>	200 € <i>si plus de 6 partants</i>	100 € <i>si plus de 9 partants</i>	80 € <i>si plus de 12 partants</i>
Féminine ^{(1) (2)}	400 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

⁽²⁾ Pour bénéficier de ce prix, l'équipage doit être 100% féminin.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera au parc fermé à Quarré. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.

10.1 Remise des prix

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.